



Fiche HEBERGEMENT 2024

ROUFFACH et WINTZENHEIM

La région Grand Est est propriétaire de l'hébergement et de la restauration au sein de l'établissement. Elle en fixe les tarifs et l'organisation. Le fonctionnement relève de ses personnels spécialisés (cuisine sur place, service, ménage...); ceux-ci sont affectés aux Lycées qui eux assurent la gestion des pensions et l'aspect opérationnel. Le Lycée de Rouffach reste gestionnaire opérationnel. La restauration est proposée à tous sans restriction, mais pour l'internat, la priorité est donnée aux élèves des lycées qui dépendent directement de la Région. Les possibilités sont donc limitées. Toutefois, quelques places peuvent être allouées à l'apprentissage, durant les 12 à 20 semaines de leur présence au CFA agricole du Haut-Rhin.

L'internat est réservé aux apprentis qui remplissent les 4 conditions suivantes :

- (1) - Avoir signé un contrat d'apprentissage en CAPA ou en BAC PRO ou en BPA (Pas de possibilités pour les BTS, BP et CS)
- (2) - Être chez un Maître d'Apprentissage partenaire de longue date du CFA
- (3) - Avoir moins de 16 ans
- (4) - Avoir plus de 2h30 de transport/jour

Les lits seront attribués pour l'année scolaire 2024/2025 selon ces quatre critères cumulés sur Rouffach comme sur Wintzenheim. Attention, les demandes d'internat seront étudiées chaque année.

Toute demande qui ne satisfera pas les conditions, sera mise sur liste d'attente pour une attribution à partir du 12 juillet 2024 en fonction des places restantes. L'inscription pour l'internat engage impérativement pour l'année complète. Aucune sortie ne sera acceptée.

Tarif :

Le prix de la semaine pour un interne est fixé à 92 € pour un forfait de 4 nuitées, du lundi midi au vendredi après le petit déjeuner.

Le déjeuner du vendredi doit être réglé à part et au ticket au tarif de 4.75€

Attention : ce tarif 2023 est révisable par la Région Grand Est, il est donné ici à titre indicatif, non contractuel.

Informations complémentaires :

-Au CFA agricole du Haut-Rhin

Mme Estelle WIDMER - Secrétaire

Mme Pauline FISCHER - Assistante

 cfa.rouffach@educagri.fr

 03.89.78.03.04

Si vous ne pouvez pas obtenir de places d'internat :

Renseignez-vous sur les Locations et colocations auprès des agences immobilières des environs, Exemple l'agence Joffre immobilier à Rouffach 03 89 75 15 13

Demandez-nous des contacts de locations chez des particuliers. La liste a été mise à jour en mars 2024 par nos équipes.

Cherchez sur les sites types www.leboncoin.fr ou www.pap.fr

Appelez la Maison d'Accueil Thérèse d'Avila à Gueborschwihr qui propose des chambres pour 22€ la nuit, Tél. 03 89 49 22 98.

Attention, il faut avoir un véhicule personnel.

Contactez l'organisme Sémaphore à Mulhouse pour avoir des informations sur le Dispositif « Loj'Toît Jeunes »

lojtoit@semaphore.asso.fr

Tél : 03.89.66.33.13

Organisez du co-voiturage entre familles

Optez pour les transports publics

Infos au verso.

Contactez le secrétariat du CFA au 03 89 78 73 04

Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Haut-Rhin

8 aux Remparts - 68250 ROUFFACH

cfa.rouffach@educagri.fr www.epl68.fr

FOIRE AUX QUESTIONS

Quelles sont les aides dont je peux bénéficier pour payer l'internat et la restauration ?

La plupart des apprentis du secteur privé peuvent bénéficier de subventions de l'internat et de la restauration de la part du financeur du contrat d'apprentissage, ceci à hauteur de 3 € par repas et 6 € par nuitée. Attention, les apprentis du secteur public ne peuvent pas bénéficier de cette prise en charge. La possibilité ou pas est notifiée dans la convention de formation valant contrat pédagogique, les montants alloués sont inscrits au contrat.

Attention, l'apprenti doit avancer les frais d'hébergement et de restauration avant de prétendre à l'aide. La facture acquittée est soumise à partir du 7^{ème} mois de l'année scolaire par nos services au contrôle du financeur qui verse l'aide et que nous reversons. Cette réversion ne peut pas être effectuée avant le 9^{ème} mois de l'année scolaire.

Le restaurant scolaire est-il géré par une société de restauration ?

Non, la restauration est préparée sur place par une équipe de cuisiniers qui sélectionnent, achètent leurs produits et élaborent des plats cuisinés et variés. Ces équipes sont des personnels de la Région Grand Est.

Comment fonctionne l'internat ?

L'internat est régi par un règlement intérieur remis lors de l'attribution d'un lit. Il fonctionne à partir du déjeuner du lundi soir, jusqu'au petit déjeuner du vendredi matin. Le confort est assuré. Les chambres accueillent de 2 à 5 apprentis et sont équipées de lits individuels ou superposés. Les filles et les garçons sont séparés.

Chaque interne doit apporter ses draps, sa couette et sa housse de couette, son oreiller, ses effets personnels et d'hygiène. Des surveillants accueillent et suivent les internes tout au long de la semaine. Des activités sont proposées.

Je suis inscrit en BAC PRO sur 3 ans est ce que ma place d'internat est garantie sur 3 ans ?

NON. Vous devez effectuer votre demande d'internat chaque année scolaire. La réponse vous sera donnée en fonction des places disponibles.

Combien coûte une semaine d'internat ?

Une semaine d'internat revient à 92 € pour un forfait de 4 nuitées, du lundi midi au vendredi après le petit déjeuner. Ce tarif 2023 est révisable par la Région Grand Est, il est donné ici à titre indicatif, non contractuel.

Combien coûte une semaine en demi-pension ?

Une semaine en demi-pension revient à 19 € pour un forfait de 4 repas, du lundi midi au jeudi midi. Le déjeuner du vendredi est possible, il doit être réglé à part et au ticket au tarif de 4.75€. Ce tarif 2023 est révisable par la Région Grand Est, il est donné ici à titre indicatif, non contractuel.

Si je n'ai pas d'internat, je ne pourrais pas suivre ma formation ?

Il faut bien noter que lorsque vous serez apprenti, vous passez du temps chez l'employeur et ne venez pas toutes les semaines en cours. Un apprenti de CAP viendra 12 semaines par an, un apprenti de BAC PRO 15 semaines en Seconde puis 20 semaines en Première et Terminale. Prendre les transports en commun est une bonne solution, les 2 sites du CFA sont très bien desservis. Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35h par semaine.

Quelles sont les possibilités de transport si je suis demi-pensionnaire ?

TRANSPORTS	Pour Wintzenheim	Pour Rouffach
TRAIN	TER-SNCF (Arrêt « St Gilles ») Ligne Colmar-Metzéral Horaires disponibles sur www.ter.sncf.com L'arrêt « St Gilles » est dans l'établissement, il n'est desservi qu'au début et fin de la journée.	TER-SNCF Arrêt « ROUFFACH » Plusieurs lignes de trains ou de TER, se renseigner sur les horaires. La gare de Rouffach est à 12mn à pied de l'établissement.
BUS	TRACE Ligne 5 Wintzenheim-Colmar Théâtre Arrêt « St Gilles » Infos utiles sur www.trace-colmar Tél 03 89 20 80 80 Attention, à certains horaires, le bus s'arrête à « Chapelle » il reste alors 10mn à pied	Se renseigner auprès des compagnies de transports de votre secteur ou auprès de Fluo Grand Est www.fluo.eu

Contactez le secrétariat du CFA au 03 89 78 73 04

Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Haut-Rhin

8 aux Remparts - 68250 ROUFFACH

cfa.rouffach@educagri.fr www.epl68.fr